



## ASSURANCE VIE PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

## Les caractéristiques

### NATURE DU CONTRAT

**Contrat d'assurance vie de groupe de type multisupports**

**Durée viagère**, sauf choix d'une **durée fixe** :

- Durée minimum de l'adhésion : 8 ans
- Durée maximum de l'adhésion : 85 ans moins l'âge de l'adhérent
- Durée maximum de l'adhésion pour les adhérents âgés de plus de 75 ans : 8 ans (renouvelable par prorogation)

### SOUSCRIPTEUR

Association Le Collège du Patrimoine

### ASSURÉS

Personnes physiques

### TYPE DE GESTION DU CONTRAT

(Possible en bi-  
compartiment)

**Compartiment en gestion libre :**

- Fonds euros immobilier Sécurité Pierre Euro (**conditions d'accès spécifiques<sup>1</sup>**)
- Fonds euros Sécurité Flex Euro<sup>2</sup>
- Fonds euros Actif Général Suravenir
- Société Civile Immobilière (SCI) de Primonial REIM (Capimmo)
- Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) de Primonial REIM (Preimum)
- Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) de Primonial REIM (Primopierre, Patrimmo Commerce, Primovie, Patrimmo Croissance, Primofamily)
- SCPI Pierre Plus
- SCPI Rivoli Avenir Patrimoine
- SCPI HSBC Elysées Pierre
- SCPI Laffitte Pierre
- Produits structurés de la gamme DS Investment Solutions
- Plus de 260 supports en unités de compte (**conditions spécifiques<sup>3</sup>**)

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

**Compartiment en mandat d'arbitrage avec La Financière de l'Echiquier :**

- Mandataire : Suravenir
- Choix entre deux profils de gestion 100% en unités de compte :  
**Perspectives 50** (jusqu'à 50% de l'allocation en unités de compte actions)  
**Perspectives 75** (jusqu'à 75% de l'allocation en unités de compte actions)

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

### VERSEMENT INITIAL

**Contrat : 10 000 € minimum (dont 5 000 € minimum pour accéder au mandat d'arbitrage)**

**Association : chèque à l'ordre de « Le Collège du Patrimoine »**

- 50 € par nouvel adhérent
- 100 € pour une co-adhésion

<sup>1</sup> Pour accéder au fonds en euros Sécurité Pierre Euro, chaque versement doit être investi à hauteur de 35 % maximum sur ce fonds en euros et 50 % minimum du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte présente(s) au contrat.

<sup>2</sup> Le fonds Sécurité Flex Euro n'est pas éligible aux investissements par arbitrage.

<sup>3</sup> Si les deux compartiments sont ouverts sur le contrat, les supports d'investissement éligibles au mandat d'arbitrage ne seront pas accessibles en compartiment gestion libre.

<b>VERSEMENTS LIBRES</b> (Possibles sur un seul compartiment à la fois)	<b>Compartiment en gestion libre</b> : 1 000 € minimum <b>Compartiment en mandat d'arbitrage</b> : 1 000 € minimum
<b>VERSEMENTS PROGRAMMÉS</b> (Possibles sur un seul compartiment)	<b>Mensuels</b> : 100 € minimum <b>Trimestriels</b> : 300 € minimum <b>Semestriels/annuels</b> : 600 € minimum
<b>ARBITRAGES</b>	<b>Compartiment en gestion libre</b> : 300 € minimum <b>Compartiment en mandat d'arbitrage</b> : déclenchés à partir de 20 € minimum
<b>MINIMUM PAR SUPPORT</b>	<b>Compartiment en gestion libre</b> : 50 € minimum (versements et arbitrages)
<b>FRAIS SUR VERSEMENT</b>	<b>Compartiment en gestion libre</b> : 5% maximum <b>Compartiment en mandat d'arbitrage</b> : 5% maximum
<b>FRAIS DE GESTION ANNUELS</b>	<b>Compartiment en gestion libre</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,80 % sur les fonds en euros</li> <li>• 0,95 % sur les unités de compte (y compris les unités de compte immobilières)</li> </ul> <b>Compartiment en mandat d'arbitrage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,65% sur les unités de compte</li> </ul> <p><b>L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.</b></p>
<b>FRAIS D'ARBITRAGES</b>	Au sein du <b>compartiment en gestion libre</b> et <b>entre compartiments</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,80 % maximum des montants arbitrés</li> <li>• 15 € minimum</li> </ul> Dans le cadre des arbitrages automatiques du <b>compartiment en mandat d'arbitrage</b> : sans frais
<b>OPTIONS DE GESTION</b> (*Options non cumulables entre elles sauf exception)	Accessibles uniquement si seul le <b>compartiment en gestion libre</b> est ouvert : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rééquilibrage automatique</li> <li>• Investissement progressif</li> <li>• Sécurisation des plus-values *</li> <li>• Stop-loss relatif *</li> <li>• Dynamisation des plus-values</li> </ul>
<b>RACHATS PARTIELS</b> (Possibles sur un seul compartiment à la fois)	<b>Compartiment en gestion libre</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 € minimum</li> <li>• 1 000 € minimum à conserver sur le compartiment après rachat</li> </ul> <b>Compartiment en mandat d'arbitrage</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 € minimum</li> <li>• 5 000 € minimum à conserver sur le compartiment après rachat</li> </ul>
<b>RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS</b> (Possibles sur un seul compartiment à la fois)	<b>Mensuels, trimestriels, semestriels, annuels</b> : 500 € minimum <b>Option disponible si</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la valeur de rachat du contrat est supérieure à 5 000 € ;</li> <li>• l'adhérent n'a pas choisi de versements programmés ;</li> <li>• l'adhérent n'a pas d'avance en cours ;</li> <li>• le contrat n'est pas nanti.</li> </ul>
<b>FRAIS DE SORTIE</b>	<b>En capital</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat partiel et total : 0%</li> <li>• Rachat partiels programmés : 0%</li> </ul> <b>Option de sortie en titres</b> : 1%
<b>GARANTIES OPTIONNELLES</b>	<b>Garantie complémentaire en cas de décès</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital sous risque plafonné à 500 000 €</li> <li>• Cotisations mensuelles : 0,15‰ à 5,15‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge</li> </ul> <b>Garantie complémentaire en cas de décès accidentel</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital sous risque plafonné à 500 000 €</li> <li>• +0,14% sur les frais annuels de gestion</li> </ul>
<b>AVANCES</b>	60 % maximum de la valeur de rachat du contrat <sup>4</sup>

<sup>4</sup> Veuillez retrouver l'ensemble des conditions dans le règlement général des avances rattaché à la demande d'avance.

# Les supports d'investissement disponibles en gestion libre

## FONDS EN EUROS

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	
<b>Sécurité Pierre Euro</b> Date de création : 01/02/2012	3,20% <sup>5</sup>	3,40 % <sup>5</sup>	3,60 % <sup>5</sup>	4,00 % <sup>5</sup>	4,05 % <sup>5</sup>	4,15 % <sup>5</sup>	<b>Conditions d'accès :</b> ✓ Maximum 35 % de l'allocation avec un minimum de 50% du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte non garantie(s) en capital
<b>Sécurité Flex Euro</b> Date de création : 01/07/2015	0,00% <sup>5</sup>	2,40 % <sup>5</sup>	2,15 % <sup>5</sup>	-	-	-	<b>Conditions d'accès :</b> ✓ Sans contrainte en unités de compte jusqu'à 500 000 € ✓ Maximum 70% de l'allocation à partir de 500 000 € avec un minimum de 30% du montant total du versement sur une (des) unité(s) de compte non garantie(s) en capital
<b>Actif Général Suravenir</b>	1,75% <sup>5</sup>	1,75 % <sup>5</sup>	2,05 % <sup>5</sup>	2,70 % <sup>5</sup>	3,00 % <sup>5</sup>	3,10 % <sup>5</sup>	

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

## SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

### Conditions d'accès :

- ✓ Minimum 50 % de l'allocation pour accéder au fonds en euros Sécurité Pierre Euro
- ✓ Minimum 30% de l'allocation à partir de 250 000 € pour accéder au fonds en euros Sécurité Flex Euro et Actif Général de Suravenir

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

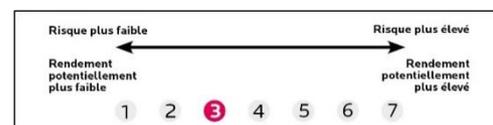
## 11 FONDS IMMOBILIERS dont :

L'investissement sur les supports en unités de compte immobilières supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

### Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) de distribution :

<b>PRIMOPIERRE</b> Créée le 8 août 2008	<b>Nature du fonds :</b> SCPI <b>Profil de risque :</b> équilibré <b>Durée de placement minimum recommandé :</b> 10 ans <b>Caractéristiques :</b> immobilier de bureaux
<b>PATRIMMO COMMERCE</b> Créée le 22 août 2011	<b>Nature du fonds :</b> SCPI <b>Profil de risque :</b> équilibré <b>Durée de placement minimum recommandé :</b> 10 ans <b>Caractéristiques :</b> immobilier de commerces
<b>PRIMOVIE</b> Créée le 19 juillet 2012	<b>Nature du fonds :</b> SCPI <b>Profil de risque :</b> équilibré <b>Durée de placement minimum recommandé :</b> 10 ans <b>Caractéristiques :</b> immobilier de santé et d'éducation
<b>PRIMOFAMILY</b> Créée le 10 juillet 2017	<b>Nature du fonds :</b> SCPI <b>Profil de risque :</b> équilibré <b>Durée de placement minimum recommandé :</b> 10 ans <b>Caractéristiques :</b> immobilier résidentiel

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



2018	2017	2016
2,97% <sup>6</sup>	3,28% <sup>6</sup>	3,41% <sup>6</sup>
2018	2017	2016
3,06% <sup>6</sup>	3,37% <sup>6</sup>	3,42% <sup>6</sup>
2018	2017	2016
2,97% <sup>6</sup>	3,31% <sup>6</sup>	3,41% <sup>6</sup>
2018	2017	2016
2,54% <sup>6</sup>	-	-

<sup>5</sup> Rendements nets de frais annuels de gestion du contrat, hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais liés au mandat d'arbitrage et hors frais éventuels au titre des garanties décès souscrites. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

<sup>6</sup> Performances nettes de frais annuels de gestion du contrat, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

## Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) de capitalisation :

**PATRIMMO  
CROISSANCE**  
Créée en novembre  
2014

Nature du fonds : SCPI  
Profil de risque : équilibré  
Durée de placement minimum recommandé : 10 ans  
Caractéristiques : immobilier résidentiel

2018	2017	2016
3,41% <sup>7</sup>	3,54% <sup>7</sup>	3,54% <sup>7</sup>

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Conditions d'investissement des SCPI :

- ✓ Prix de souscription : 97,50% du prix d'achat de la part
- ✓ Par SCPI : 50 000 € maximum et 50 % de l'allocation globale

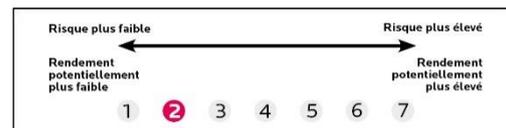
### Conditions de rémunération des SCPI de distribution :

- ✓ Versement des loyers de distribution : 85% des loyers de la SCPI sont versés sur le fonds en euros Actif Général Suravenir

## Société Civile Immobilière (SCI) :

**SCI CAPIMMO**  
Créée le 26 juillet  
2007

Nature du fonds : SCI  
Profil de risque : équilibré  
Durée de placement minimum recommandé : 8 ans  
Caractéristiques : investissement sur une sélection de SCPI parmi les meilleures du marché ; gestion qui permet d'adapter le portefeuille aux cycles des marchés.



2018	2017	2016
3,25% <sup>7</sup>	3,11% <sup>7</sup>	3,28% <sup>7</sup>

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

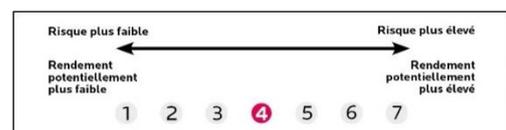
### Conditions d'investissement des SCI :

- ✓ Par contrat : 100 000 € maximum
- ✓ 2,00 % acquis du fonds

## Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) :

L'OPCI, détenu en unités de compte, présente un risque de perte en capital. Au sein de contrat d'assurance vie l'OPCI permet la constitution d'un capital et le versement de revenus complémentaires réguliers potentiels réinvestis dans le contrat.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.



2018	2017	2016
2,88% <sup>7</sup>	4,02% <sup>7</sup>	-

**OPCI PREIMIUM**  
Créée le 26 décembre  
2016

Nature du fonds : OPCI  
Profil de risque : équilibré  
Durée de placement minimum recommandé : 8 ans  
Caractéristiques : investissement majoritairement en actifs immobiliers et minoritairement en actifs financiers ; distribution régulière de dividendes ; valorisation des actions sur un horizon de long terme

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### Conditions d'investissement à l'OPCI :

- ✓ 100 € minimum
- ✓ 3,50 % acquis au fonds

<sup>7</sup> Performances nettes de frais annuels de gestion du contrat, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

- **PLUS DE 260 FONDS SELECTIONNÉS EN ARCHITECTURE OUVERTE**

Si les deux compartiments sont ouverts sur le contrat, les supports d'investissement éligibles au mandat d'arbitrage ne seront pas accessibles en compartiment gestion libre.

Primonial Sérénipierre vous offre également l'accès aux grands noms de la finance française et internationale : JP Morgan AM, Vega IM, CPR AM, M&G Investments, H2O AM, Mandarine Gestion, Sycomore AM, Varenne Capital.

Parmi ces fonds, Primonial a sélectionné de l'un des meilleurs de l'Asset Management qui offre des supports diversifiés et attractifs : La Financière de l'Echiquier.

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

- **DES SUPPORTS OPPORTUNISTES LIÉS AUX CONDITIONS DE MARCHÉS**

Vous bénéficiez aussi d'une gamme variée de produits à protection partielle ou à capital garanti au terme, dont les caractéristiques sont bâties sur des indicateurs économiques et financiers, dans un cadre contractuel de performances (CLN...).

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

**Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir**- Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

**Primonial** - Société par Actions Simplifiée au capital de 173.680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Services de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N°07 023 148. Carte professionnelle « Transactions sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N°7400021119. Siège social : 8 rue du Général Foy – 75008 Paris – Téléphone : 01.44.21.71.23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 Paris Cedex 8